



Lettre des élus FSU du CT de l'UCA n°5 – mars 2017

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu ce lundi 27 mars 2017.

1-Contrat d'établissement - Volet RH

Le président a présenté le contrat d'établissement soumis au prochain CA. Il a insisté sur les critères du volet Ressources Humaines du contrat de site qui sera signé avec l'Etat et qui portera sur les années 2017 à 2020.

3 « indicateurs de performances » existent en RH.

Le 1er critère est fixé nationalement : le taux d'endorecrutement des enseignants-chercheurs. Le ministère incite à augmenter la proportion des recrutements d'enseignants-chercheurs venant de l'extérieur.

Les élus FSU se sont interrogés sur la plus-value d'une telle augmentation des recrutements extérieurs. Nous avons souligné que l'encouragement à la mobilité s'inscrivait dans le processus de mise en concurrence des établissements. En outre, beaucoup de collègues, Maîtres de Conférences qui ont l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) n'ont pas de perspectives de poste. Le Ministère ne respecte pas ses engagements d'aboutir à 40% de Professeurs parmi les enseignants-chercheurs (on est à 30%). **Il faut davantage de promotions, notamment internes.**

Nous avons demandé si lors des commissions de recrutements les enseignants-chercheurs de l'UCA étaient défavorisés par rapport à ceux venant de l'extérieur. Le président a assuré que non, mais qu'en amont, selon les profils de postes et la composition du comité de sélection, l'administration pouvait proposer une politique plus incitative pour recruter des candidats extérieurs si le taux d'endorecrutement était anormalement élevé.

-2ème critère : La formation des personnels. L'UCA se donne l'objectif d'augmenter de 50% l'enveloppe budgétaire consacrée à la formation, en voulant notamment développer la formation des enseignants-chercheurs, trop peu utilisée jusqu'à présent.

-3ème critère : Prévention des risques psycho-sociaux.

2-Mise en place des entretiens professionnels.

La FSU a rappelé que nous ne pouvions que nous satisfaire de l'abandon de la grille d'entretien professionnel auparavant utilisée à l'UDA. Mais **ce que nous attendons surtout, c'est l'abandon des méthodes de management**, de mise en concurrence et de pression des agents, des catégories A jusqu'aux catégories C, qui nuit à la cohésion des équipes et finalement à la qualité du service aux usagers.

Beaucoup d'agents, avec la FSU, ne partagent pas la vision de l'administration qui déclare que ces entretiens seraient « le moment privilégié d'échanges et de dialogue entre le supérieur hiérarchique (N+1) et l'agent » (*dixit* circulaire d'application transmise par la Présidence aux directeurs de service).

Nous avons fait retirer de cette circulaire la phrase indiquant que le refus de participer à son entretien professionnel faisait encourir des sanctions disciplinaires à l'agent.

Nous avons obtenu que chaque agent reçoive la circulaire d'application explicitant la procédure pour

les entretiens.

Nous rappelons que signer son entretien ne signifie pas que l'on approuve ce qui a été écrit, que chaque agent, titulaire ou non, peut apporter des commentaires écrits sur la grille d'entretien, qu'il peut une fois celui-ci finalisé, faire un recours contre les appréciations portées en son sein. N'hésitez pas à contacter vos élus FSU.

3-Politique de l'UCA concernant les prestations sociales

Faisant suite à plusieurs groupes de travail réunissant administration, présidence et élus du personnel, les mesures proposées dans ce domaine visaient dans un premier temps à garantir un alignement sur la situation la plus favorable entre ex Uda et UBP, mais aussi à améliorer certaines mesures.

C'est le Quotient Familial (QF) qui a été retenu comme critère de référence pour les ressources du foyer fiscal, avec la définition de 3 tranches afin de fixer le montant des prestations soumises à conditions de ressources.

Tranche 1 : QF < à 12400 €

Tranche 2 : QF compris entre 12400 € et 15000 €

Tranche 3 : QF compris entre 15000 € et 20000 €

Ces propositions sont conformes à celles faites par les élus lors des groupes de travail. Elles aboutissent à augmenter la plupart des prestations de la Tranche 1, et elles mettent en cohérence les tarifs de plusieurs prestations. **La FSU, avec les autres syndicats, a donc approuvé ces propositions.**

Une nouvelle politique au niveau des prestations culturelles sera mise en place à partir de la rentrée. En attendant, les aides pour la billetterie seront maintenues.

Vote : unanimité pour.

4- Politique de l'UCA concernant les contractuels

La présidence a soumis au vote une charte intitulée « Principes et règles d'emploi des personnels contractuels », que chaque nouvel agent contractuel recruté en CDD à l'UCA devra signer.

Ce texte avance plusieurs points importants :

La durée maximale des CDD est fixée à un an, avec possibilités de renouvellement sous conditions, mais **ne pouvant en aucun cas dépasser une durée de 4 ans au total.**

L'université ne met pas en œuvre de politique de stabilisation des personnels contractuels **au moyen du CDI.**

L'université ne met pas en place de politique de rémunération tenant compte de l'ancienneté et d'une progression de carrière chez les CDD.

Les représentants FSU ont rappelé que les agents contractuels étaient indispensables au bon fonctionnement de l'UCA mais que le statut général de la Fonction Publique stipulait que **tout poste répondant à un besoin permanent devait être occupé par un agent titulaire.** Or, à l'UCA comme dans nombre d'universités françaises, de plus en plus de CDD ou CDI assurent ces besoins permanents. L'explosion du nombre d'agents non titulaires dans le Supérieur n'est qu'un moyen de régulation de la masse salariale en gelant les postes statutaires, précarisant ainsi un nombre croissant d'agents et perturbant le fonctionnement des services.

La présidence dit vouloir s'engager à favoriser l'accès à un emploi stable et lutter contre la précarité à

travers plusieurs dispositifs (conseil individuel, formation, VAE, certification de compétence, accompagnements, etc.) Ces dispositifs sont évidemment utiles aux agents pour leur développement personnel et professionnel, mais sans créations de postes, sans rétablissement des postes gelés, la précarité à l'université ne diminuera pas.

Nous avons souligné que **la perspective du versement de primes aux contractuels n'apparaît pas** dans la partie « rémunérations » de cette charte, ce qui augure mal de la réalisation des promesses présidentielles en ce sens. On nous a répondu qu'à cette étape l'UCA ne pouvait s'engager à la mise en place d'une politique indemnitaire pour les ANT. Le CT du 16 mai prochain aura à se prononcer sur cette question.

Nous regrettons l'existence de droits différents selon que l'on soit un contractuel de l'ex UDA, de l'ex UBP, de la BCU ou de l'UCA, certains pouvant espérer une prolongation de leurs contrats quand cela était interdit à d'autres.

Nous avons fait acter par le président qu'il **n'y aura plus dorénavant de politique particulière à certains services quant à la durée maximale des contrats**. Nous avons également obtenu qu'un prochain CT discute des rémunérations des CDI.

Vote : Pour 11 (10 SNPTES, 1 SGEN-CFDT)

Abstention : 9 (5 FSU, 3 FO, 1 UNSA)

5-Déménagements sur le site de Moulins

Les agents et étudiants actuellement sur le site de l'antenne de l'IUT en banlieue de Moulins vont intégrer le bâtiment du centre-ville où les antennes de l'ESPE et de la BCU sont déjà présents. Les travaux permettant le bon accueil de la vingtaine d'agents et des 150 étudiants de l'IUT auront lieu d'ici la rentrée.

Ce déménagement est dicté par des considérations purement financières, le bâtiment de l'IUT devant être vendu par l'État (via France domaine) et une partie de l'argent devant revenir à l'UCA.

Il a été fait part des inquiétudes de certains agents face à ce déménagement. Le nombre d'agents restera stable.

5-Questions diverses

Politique indemnitaire : Après 4 groupes de travail réunis chaque semaine en février, les élus sont en attente des propositions de la présidence.

Nous attendrons celles-ci pour nous exprimer à ce sujet mais la FSU a tenu à rappeler quelques exigences.

Nous ne voulons pas que le retard pris dans l'adoption par le CT puis le CA des mesures indemnitaires pénalise les agents. **Nous demandons donc une rétroactivité** au 1er janvier de l'application des mesures qui seront décidées, et en premier lieu l'alignement sur la situation la plus favorable entre ex UDA et UBP, **pour titulaires mais aussi contractuels**.

Nous sommes opposés à toutes primes à caractère exceptionnel telles que le Complément Indemnitaire Annuel (qui relève du RIFSEEP) ou les primes exceptionnelles versées de façon discrétionnaire à l'UDA et pour lesquelles nous attendons toujours de connaître les montants versés et le nombre de concernés.

Concours Sauvadet : Un peu plus d'une trentaine d'agents contractuels, répondant à des critères d'ancienneté précis, devaient se voir offrir une possibilité de titularisation en 2017 ou 2018 via des

concours réservés, dans le cadre du prolongement du protocole Sauvadet. Mais deux collègues, en poste à la BCU, ont été oubliés par le Ministère et perdent donc cette opportunité en 2017 !

La FSU a déploré cet état de fait et a demandé que l'UCA se préoccupe de leur situation dans le cas éventuel où ils ne parviendraient pas à avoir ce concours l'an prochain.

Intégration des personnels de la BUFR de LLSH à la BCU

L'intégration des agents de la BUFR LLSH à la BCU a été annoncée puis votée en Conseil de gestion de l'UFR LLSH ce mois-ci. Pourtant, lors d'un Groupe de travail en juin 2016, les élus FSU de la BCU avaient émis des réserves sur ce projet et avaient demandé la concertation la plus large avec les agents mais aussi avec les enseignants. **Où est la concertation ?**

Nous avons rappelé que cette intégration risque d'entraîner une modification des horaires des agents concernés, l'augmentation de leurs astreintes. Nous avons donc déploré **les annonces et votes faits avant même que le CT, l'instance habilitée à donner son avis, n'ait été consultée.**

Listes de diffusion. Notre précédente demande restant sans réponse, nous avons renouvelé notre demande de mise en place de listes de diffusion permettant aux élus de s'adresser à tous les personnels selon leur type d'emploi (enseignants-chercheurs et chercheurs, Biatss, Agents non titulaires) leurs filières (AENES, ITRF, Bibliothèques, personnels de santé, etc.) mais aussi par composantes.

Tous les compte-rendus de CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA

Claude Mazel
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UBP
mazel@isima.fr

Blaise Pichon
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Blaise.pichon@uca.fr

Eric Panthou
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique Snasub-FSU
Eric.panthou@uca.fr
06.62.89.94.30

Loïc Chabot
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Loic.chabot@uca.fr

Antonio Freitas
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire SNESUP IUT
antonio.freitas@uca.fr

Jean-François Brugère
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
j-f.brugere@uca.fr

Abdel Belkorchia
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
abdel.belkorchia@uca.fr

Frédéric Chausse
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
frederic.chausse@uca.fr

Natacha Demanget
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
nathacha.demanget@uca.fr

Martial Noël
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
martial.noel@uca.fr